



Département Du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de Conseillers élus 15
Conseillers en fonction 15
Conseillers présents 14
Conseillers absents excusés 1 dont 1 procuration
Conseillers absents -

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUEWENHEIM

Séance ordinaire du 15 septembre 2021 à 19h00

Convocation du 9 septembre 2021

Sous la Présidence de M. Jean-Luc BARBERON, Maire.

Membres présents : M. Francis MARANZANA, Mme Virginie THROO, M. Joseph SCHNEIDER, Mme Isabella SCARAVELLA, M. Maurice COURTOIS, Mme Dominique LAURENT, M. Adrien TRITTER, Mme Laurence SANCHEZ, M. Marc WOLF, Mme Anne BOUSQUET, M. Alain WEINGARTNER, Mme Anne ROLL, M. François BOSSHART.

Membres absents excusés :

Mme Isabelle SCHANEN qui a donné procuration à Mme Virginie THROO.

Secrétaire de séance : M. Adrien TRITTER assisté par Mme Marie-France LOËBER

Ordre du jour :

1. Approbation du CR des CM des 23 juin et 3 août 2021
2. PLUi : demande de l'État
3. Référentiel budgétaire et comptable M57 : proposition d'adoption pour le 1^{er} janvier 2022
4. Parking rue Mgr Perros : Aménagement
5. Forêt :
 - Etat prévisionnel des coupes 2022
 - Prix du stère de bois d'affouage
 - Détermination du nombre de stères par foyer
6. Motion FNCOFOR
7. Chemin rural des étangs
8. Centre de Gestion : Convention de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance
9. Bilan Récré-vacances
10. Chantiers jeunes 2021
11. Subventions aux associations
12. Lauréats des Maisons Fleuries 2021
13. Espaces « Sans tabac »
14. Fixation de l'horaire de fermeture des débits de boissons
15. Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable : Rapport annuel 2020
16. Divers

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19h00.

M. le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et excuse Mme SCHANEN.

Avant de débiter la séance, il demande le rajout d'un point à l'ordre du jour :

Travaux façade de l'Eglise

Aucune objection n'est émise au rajout de ce point.

1. Approbation du CR des CM des 23 juin et 3 août 2021

Aucune remarque n'est émise. Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

Point supplémentaire :

Travaux façade de l'Eglise

Arrivée de M. Marc WOLF à 19h10.





M. Joseph SCHNEIDER informe les membres du conseil qu'il avait fait appel à plusieurs entreprises pour une demande de devis pour les travaux de rénovation de la façade de l'Eglise. Aucune de ces entreprises a répondu à notre sollicitation.

Il rappelle que le montant des travaux estimés s'avère inférieur au seuil imposé pour les marchés formalisés, il n'est donc pas nécessaire d'avoir recours à un Maître d'œuvre.

Il propose de valider le devis réalisé par l'entreprise SCHERBERICH, spécialisée dans la restauration du patrimoine historique, d'un montant de 95 131,20€ TTC.

Délibération :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-  Décide de retenir l'entreprise SCHERBERICH pour la restauration du clocher et du pignon ouest de la façade de l'Eglise pour un montant de 95 131,20 € TTC
-  Autorise le Maire, ou un Adjoint à faire appel à un bureau de contrôle
-  Autorise le Maire, ou un Adjoint à signer les documents à venir
-  Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal au compte 21318

2. PLUi : demande de l'Etat

M. le Maire et l'ensemble du conseil débattent sur l'avancée du futur PLUi.

3. Référentiel budgétaire et comptable M57 : proposition d'adoption pour le 1^{er} janvier 2022

Délibération :

Vu l'avis favorable du comptable,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée : l'instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre juridique qui régit la comptabilité des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

La nomenclature M57 sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. A cet horizon, les instructions budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, offrent une plus grande marge de manœuvre en matière de :

- Gestion pluriannuelle des crédits,
- Fongibilités des crédits
- Gestion des crédits de dépenses imprévues :

En M57, les principes comptables sont plus modernes :

- Des états financiers enrichis
- Une vision patrimoniale améliorée par des dispositions normatives,
- Un support motivant pour poursuivre l'amélioration de la fiabilité des comptes.

Il est précisé que le référentiel M57 est le support de l'expérimentation du compte financier unique. Le droit d'option a déjà ouvert aux collectivités appliquant la nomenclature M14 la possibilité de basculer vers le référentiel M57 : l'objectif étant de permettre l'adoption d'un modèle simplifié, tant sur le plan budgétaire que sur le plan comptable, dès le 1^{er} janvier 2022.

La Commune souhaite se porter volontaire pour anticiper le passage à la M57

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide :

- le passage anticipé à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022

4. Parking rue Mgr Perros : Aménagement

M. Francis MARANZANA présente aux Conseillers le plan d'aménagement modifiant essentiellement les accès d'entrée et sortie du parking, avant de répondre aux différentes interrogations des membres présents.

M. Maurice COURTOIS évoque la possibilité de prévoir un stationnement zone bleue. Il émet également l'idée de végétaliser davantage, notamment au milieu du parking.

M. Francis MARANZANA signale qu'un aménagement paysager est, pour l'instant, uniquement prévu sur le côté du parking. En effet, prévoir la plantation d'arbres au milieu du projet pourrait rendre la circulation difficile.

M. Marc WOLF s'interroge sur le type de revêtement utilisé sur le parking, ainsi que sur la nécessité de prévoir un séparateur d'hydrocarbures.

M. Francis MARANZANA lui répond que le revêtement, actuellement du concassé, restera en l'état. Il se renseignera auprès de l'entreprise ROYER concernant l'installation du séparateur d'hydrocarbures.

M. le Maire tient à remercier M. Francis MARANZANA, M. Joseph SCHNEIDER, ainsi que le Comité Consultatif Cadre de Vie, pour leur implication dans ce projet.

Délibération :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ Valide le devis qui s'élève à 29 989,08 € de l'entreprise ROYER de MOOSCH pour l'aménagement d'un parking rue Monseigneur Perros
- ✚ Autorise le Maire, ou un Adjoint à signer les documents à venir
- ✚ Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal au compte 2151

5. Forêt :

- **Etat prévisionnel des coupes 2022**

Délibération :

Vu les explications de M. Francis MARANZANA,

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le programme de travaux d'exploitation ainsi que l'état prévisionnel des coupes de l'année 2022 tels que proposés par l'ONF.

- **Prix du stère de bois d'affouage**
- **Détermination du nombre de stères par foyer**

Délibération :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ Fixe le prix du stère de bois d'affouage pour l'année 2022 à 47€ le stère,
- ✚ Détermine à 2 le nombre de stères par foyer.

6. Motion FNCOFOR

Face à la décision du gouvernement d'augmenter la contribution des communes et collectivités forestières de France et de supprimer près de 500 emplois à l'Office National des Forêts, la Fédération Nationale des Communes Forestières, à l'issue de son conseil d'administration du 24 juin 2021, appelle toutes les communes de France à voter en conseil municipal, une motion de soutien.

M. le Maire propose aux Conseillers de soutenir cette motion pour le bien des services publics.

Délibération :

Exposé des motifs : Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).



CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,

- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

7. Chemin rural des étangs

M. Francis MARANZANA sollicite l'avis du conseil pour la remise en état du chemin rural des étangs. Vu l'ampleur des travaux, M. le Maire demande d'inscrire ces travaux au budget 2022.

8. Centre de Gestion : Convention de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance

Délibération :

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 353 collectivités et 5 516 agents adhérents.

Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2021, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1^{er} janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

L'épidémie de Covid-19 a modifié le paysage des absences pour raisons de santé en 2020. Le taux d'absentéisme a fortement augmenté l'an dernier sous l'effet de la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation forte de la gravité et donc de la durée des absences pour maladie.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés fin du mois de juin par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier.

Aussi, pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, des négociations ont été entreprises. Après avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion et information du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021, le Centre de Gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,34 % à 1,47 % à partir du 1^{er} janvier 2022. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

Le Conseil municipal / Conseil syndical / Conseil d'administration après en avoir délibéré

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20/12/2012 décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;
 Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du 24 juin 2021 ;
 Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021 ;
 Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 20 août 2021 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Le Conseil municipal :

Article 1 : prend acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-dessous :

Proposition 1/ Proposition contractuelle 2022 :		
Hausse de 10% du taux de cotisations (sauf décès)		
	Niveau d'indemnisation	Tarif
Incapacité	95%	0,64%
Invalidité	95%	0,34%
Perte de retraite	95%	0,49%
Décès / PTIA	100%	0,33%

Article 2 : autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

9. Bilan Récré-vacances

Mme Virginie THROO fait le point sur l'édition 2021 de Récré-vacances qui a de nouveau été une belle réussite : 95 enfants (dont 8 extérieurs à la commune) ont pu bénéficier de 25 activités différentes, proposées sur une quarantaine de créneaux répartis sur les mois de juillet et août.

Le comité Animation-Loisirs a pu compter sur l'engagement de 25 bénévoles, 6 associations, la Brigade Verte et le Camping de la Doller.

Les frais engagés s'élèvent à 100,19€ pour les boissons et goûters (payés par le budget principal de la Commune), 315€ pour les activités ayant généré d'autres frais (soirée camping, barbecue final) et 420€ de subventions à verser aux associations ayant participé.

Il est à noter que le CCAS de Guewenheim prend en charge les dépenses à hauteur de 615 €.

M. Alain WEINGARTNER signale que certains enfants, pourtant bien inscrits à l'activité « football » étaient absents durant toutes les séances. Ce problème étant récurrent il serait opportun de rendre attentif les parents lors des inscriptions des enfants.

M. le Maire constate que malgré le contexte sanitaire actuel, récré-vacances a été une belle réussite. Il félicite tous les acteurs de cette édition.

10. Chantiers jeunes 2021

Cette année une douzaine de jeunes adolescents du Centre Socioculturel Créaliance a été encadrée durant 2 jours par la commune et M. Rémy DORGE, agent ONF. Ils ont eu à charge différents petits travaux en forêt communale. Le conseil les remercie vivement pour le travail réalisé. A ce titre, M. le Maire propose de leur verser, sous la forme de bons d'achats, la somme de 300 €.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ décide d'attribuer une subvention d'une valeur de 300 € sous la forme de bons d'achats à l'Association Créaliance en remerciement du travail accompli.

11. Subventions aux associations

Mme Virginie THROO rappelle que le comité Animation-Loisirs avait effectué en début d'année un premier travail de fond sur le tableau des subventions aux associations, visant à harmoniser les montants disparates appliqués jusque-là.

La proposition de différencier associations culturelles ou de loisirs et associations sportives (au sens d'une affiliation à une fédération) avait été approuvée par les membres du Conseil Municipal en réunion de travail au mois de mars, ainsi que les suggestions de paliers de bonification liées aux manifestations organisées par les associations et à leur rayonnement en dehors des limites de la commune.

Sur cette base et compte-tenu des retours des associations, le tableau définitif proposé est le suivant pour l'année 2021 :

Délibération :

Vu la délibération du 9 décembre 2021 et suite à la réception des dossiers de demandes de subventions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des subventions aux associations pour l'année 2021 comme suit :

Nom de l'association bénéficiaire	Proposition 2021
G.A.S. pour le personnel communal	360,00 €
Ecole primaire	690,00 €
Ass. Des œuvres scolaires	642,00 €
Ass. Musique école mixte Aria	50,00 €
Associations sportives	
AS Guewenheim	500,00 €
AS Guewenheim licenciés	240,00 €
Club Vosgien	500,00 €
Ping-pong club	320,00 €
Ping-pong licenciés	100,00 €
HDGB	320,00 €
SR Handball licenciés	261,66 €
Tempo Dance club	320,00 €
Tennis club	320,00 €
Tennis club licenciés	100,00 €
Associations culturelles ou de loisirs	
Amicale des sapeurs-pompiers	500,00 €
Amis de Guewenheim	1 300,00 €
APE Les lionceaux	300,00 €
Ass. Des donneurs de sang	300,00 €
Cercle des retraités	180,00 €
Chorale Sainte Cécile	180,00 €
Clef des mots	180,00 €
Comité de carnaval	260,00 €
Pétanque club	0,00 €

Petits Chanteurs	500,00 €
Philatélie	180,00 €
Sté de musique	500,00 €
Sté de musique (école de musique)	955,00 €
Sté de pêche	300,00 €
RVY	250,00 €
UNC/AFN	180,00 €
Union des sapeurs-pompiers	380,00 €
Voix du cœur	180,00 €
Partenariats divers et dons	
Association des arboriculteurs	50,00 €
Restos du cœur	160,00 €
Caritas Alsace	160,00 €
APA	160,00 €
Banque alimentaire	160,00 €
Prévention routière	46,00 €
Sté des amis du Bibliobus	0,00 €
Fondation du patrimoine	120,00 €
Reste à attribuer	1 795,34 €
Montant total inscrit au budget	14 000,00 €

12. Lauréats des Maisons Fleuries 2021


Mme Virginie THROO présente le classement du concours des maisons fleuries 2021. Le passage du jury a eu lieu le 30 juillet dernier.

Les membres du jury ont pu remarquer qu'il y avait de moins en moins de fleurs sur les propriétés et qu'elles étaient remplacées par du minéral.

Un article sera consacré aux maisons fleuries dans le prochain Dorfblettla. Les lauréats seront conviés à un vin d'honneur fin octobre.

Délibération :

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

 valide le palmarès des Maisons Fleuries 2021 comme suit :

MAISONS AVEC JARDIN			somme allouée
1er Prix	M. Mme PHILIPPE	6 rue de la Gare	100,00 €
2ème Prix	M. Mme RUDLER	7 rue des Vergers	75,00 €
3ème Prix	M. Mme SCHLOSSER	2 rue de la Forêt	65,00 €
4ème Prix	M. Mme BRINGEL	4 rue des Traîneaux	60,00 €
5ème Prix	M. Mme BOUTONNET	9 rue de la Forêt	55,00 €
6ème Prix	M. Mme LEHMANN	9 rue d'Ernwiler	50,00 €
7ème Prix	M. SIMON	17 rue de la Forêt	45,00 €
7ème Prix ex equo	M. Mme WALD	9 rue des Jardins	45,00 €
8ème Prix	M. Mme FOHRER	4A rue de la Gare	40,00 €

MAISONS SANS JARDIN			somme allouée
1er Prix	M. Mme PAPIRER	34A rue Principale	100,00 €
2ème Prix	M. Mme GASSER	4 rue d'Argent	75,00 €
3ème Prix	M. Mme GASSER	15 rue d'Ernwiller	70,00 €
4ème Prix	Mme BINDLER	12 rue de la Chapelle	65,00 €
5ème Prix	M. Mme SCHLOSSER	4 rue de la Chapelle	60,00 €
6ème Prix	Mme FELLMANN	13 rue des Hirondelles	55,00 €
7ème Prix	M. Mme RUDLER	8 rue d'Argent	50,00 €
			1010,00 €

13. Espaces « Sans tabac »

Dans le cadre de la prévention du tabagisme, la Ligue Contre le Cancer propose le label « Espace sans tabac » qui a pour vocation de proposer, en partenariat avec les communes, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac, soumis à l'interdiction de fumer. La matérialisation de ces espaces est prévue par des panneaux co-financés par la commune et la Ligue. Sur le plan administratif, un arrêté municipal argumentera la décision d'interdire de fumer dans les espaces désignés.

Cinq lieux sont proposés pour l'implantation de panneaux et l'interdiction totale de fumer.

- Les abords de l'Ecole Elémentaire
- Les abords de l'Ecole Maternelle
- L'aire de jeux, rue Saint-Maurice
- La Mairie
- Le terrain de bi-cross

M. Marc WOLF émet l'idée d'apposer dans un premier temps les panneaux dans les différents lieux, qui dissuaderont peut-être les fumeurs, et de prendre l'arrêté ultérieurement.

M. le Maire et l'ensemble des conseillers suivent son avis.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

✚ **SOUHAITE** adhérer au label « Espaces sans tabac » conformément au décret n° 2015-768 du 29 juin 2015 relatif à l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux

✚ **CHARGE** M. le Maire de signer tous documents afférents et de procéder à l'acquisition de 5 panneaux « espace sans tabac ».

14. Fixation de l'horaire de fermeture des débits de boissons

Au vu du respect observé par les établissements concernés, M. le Maire propose de reconduire l'autorisation d'ouverture jusqu'à 1h00 du matin de nos débits de boissons.

Délibération :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire l'autorisation d'ouverture jusqu'à une heure du matin du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 des débits de boissons et charge M. le Maire de prendre l'arrêté en conséquence.

15. Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable : Rapport annuel 2020

M. Francis MARANZANA présente le compte rendu du rapport d'activité qui sera transmis aux membres du Conseil.

16. Divers

- ✚ M. le Maire informe les Conseillers qu'il se rendra à Roderen prochainement à l'occasion de l'inauguration du Mémorial des aviateurs tombés dans le département au cours des deux guerres mondiales.
- ✚ Il fait également part du courrier de remerciement émanant du Club Vosgien.
- ✚ Mme Virginie THROO informe les Conseillers qu'en raison du contexte sanitaire actuel, les manifestations restent encore très limitées sur la commune. Cependant, la « Gratiféria » organisée en partenariat avec le SMICTOM, aura bien lieu le 17 octobre prochain.
- ✚ M. Adrien TRITTER sollicite le conseil pour l'installation d'un panneau de rue « rue Simone Veil »
- ✚ Il souhaite également rendre attentif les élus sur la non-parution des grands anniversaires du mois dans le journal DNA.
Le secrétariat fera le nécessaire pour les mois à venir.
- ✚ La campagne de remplacement de l'éclairage public touche à sa fin. M Joseph SCHNEIDER souhaite recueillir les avis des Conseillers suite à ces travaux.

M. François BOSSHART constate que la luminosité des lampadaires est moins forte et qu'elle se concentre vers le bas.
Mme Virginie THROO a également constaté ce changement. En effet, la concentration lumineuse se situe maintenant sur la voie publique et non plus dans les airs, ceci dans le but de réduire la pollution lumineuse.
- ✚ Mme Anne ROLL informe les membres présents qu'elle a proposé aux agents de CITEOS de se restaurer sur sa propriété. Elle a eu connaissance que certaines communes mettaient à disposition un local pour que les agents des entreprises intervenant sur la Commune puissent se restaurer lors de la pause méridienne.

Séance close à 21h03.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de GUEWENHEIM
de la séance du 15 septembre 2021

Ordre du jour :

1. Approbation du CR des CM des 23 juin et 3 août 2021
2. PLUi : demande de l'Etat
3. Référentiel budgétaire et comptable M57 : proposition d'adoption pour le 1^{er} janvier 2022
4. Parking rue Mgr Perros : Aménagement
5. Forêt :
 - Etat prévisionnel des coupes 2022
 - Prix du stère de bois d'affouage
 - Détermination du nombre de stères par foyer
6. Motion FNCOFOR
7. Chemin rural des étangs
8. Centre de Gestion : Convention de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance
9. Bilan Récré-vacances

10. Chantiers jeunes 2021
11. Subventions aux associations
12. Lauréats des Maisons Fleuries 2021
13. Espaces « Sans tabac »
14. Fixation de l'horaire de fermeture des débits de boisson
15. Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable : Rapport annuel 2020
16. Divers

		Présent/Absent/ Procuration donnée à	Signature
BARBERON	Jean Luc		
MARANZANA	Francis		
SCHANEN	Isabelle	Procuration donnée à Mme Virginie THROO	
SCHNEIDER	Joseph		
THROO	Virginie		
SCARAVELLA	Isabella		
COURTOIS	Maurice		
LAURENT	Dominique		
TRITTER	Adrien		
SANCHEZ	Laurence		
WOLF	Marc		
BOUSQUET	Anne		
WEINGARTNER	Alain		
ROLL	Anne		
BOSSHARTH	François		